

Discours de Mr Francis Zachariae, Secrétaire général de l'AIMS prononcé à l'occasion de la Cérémonie de signature de la Convention 27 Janvier 2021

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs,

Ce jour est un jour historique pour l'AIMS car nous écrivons aujourd'hui un nouveau chapitre dans l'histoire de notre Association, qui bénéficie de l'hospitalité généreuse de la République française depuis sa création en 1957.

Depuis plus de 60 ans maintenant, notre principal objectif est de veiller à ce que les mouvements des navires soient sûrs, économiques et efficaces, par l'amélioration et l'harmonisation des aides à la navigation maritime mondiales, pour le bénéfice de la communauté maritime et la protection de l'environnement.

Devenir une Organisation Inter-Gouvernementale renforcera notre capacité à atteindre nos objectifs et nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance à la France pour le rôle qu'elle a joué jusqu'ici tout au long de notre parcours.

Cette transformation de L'AIMS est sur le point d'aboutir dans un proche avenir. Cependant, notre tâche n'est pas terminée. Pour que la création de l'Organisation internationale devienne une réalité, il faut un véritable engagement de la part des gouvernements. Leur signature est nécessaire pour lancer le processus de ratification nationale et nous devons encourager ensemble, chaque État membre des Nations Unies à signer cette Convention.

A cet égard, je me réjouis de poursuivre l'excellente coopération avec le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères ainsi qu'avec le Ministère de la Mer, coopération qui nous permettra d'engager de nouveaux efforts diplomatiques pour une acceptation la plus large possible de la Convention.

En mai de cette année, cela fera sept ans que l'Assemblée générale, qui s'est tenue à La Corogne en Espagne, a décidé que le statut d'Organisation internationale était le meilleur moyen d'atteindre les objectifs de l'AIMS et que la transition devrait être réalisée dès que possible grâce à l'adoption d'une Convention internationale. Nous sommes maintenant au stade où le cadre juridique pour la création de la nouvelle Organisation est en place. Les caractéristiques principales de la Convention sont maintenant définies : elle

prévoit notamment la participation directe des États côtiers aux activités de l'AIMS et elle établit une structure de gouvernance moderne et transparente pour la nouvelle Organisation.

Aujourd'hui, avec la signature de la Convention, le temps est venu de nous fixer comme priorité absolue, l'obtention des trente ratifications nécessaires à son entrée en vigueur. Je suis fermement convaincu que plus cette entrée en vigueur sera rapide, plus l'attractivité de la Convention sera forte pour les États qui n'ont pas encore entamé leur processus de ratification. En outre, j'espère que la prise de conscience de l'importance de devenir États parties à la nouvelle Convention, grandira à mesure que les activités de renforcement des capacités et de formation de l'Académie mondiale continueront de se développer dans différentes régions du monde et États côtiers dans le besoin.

A titre personnel, je crois fermement que rien ne pourra empêcher l'adoption de la Convention, par le plus grand nombre, à travers le monde, dans un proche avenir. Les dispositions transitoires qui s'appliqueront dès l'entrée en vigueur de la Convention, garantiront la poursuite sans interruption des activités des différents organes de l'AIMS et la poursuite des travaux techniques des comités. En d'autres termes, nous maintiendrons le même niveau de responsabilité et d'engagement envers la communauté maritime pour assurer le développement, l'amélioration et l'harmonisation mondiale des aides maritimes à la navigation.

A cet égard, je souhaite souligner l'importance de réaffirmer, dans nos échanges et nos travaux avec l'ensemble des acteurs du secteur maritime, que le nouveau statut d'Organisation internationale ne changera en rien le caractère consultatif, technique et à but non lucratif de l'AIMS. De la même manière, l'objet principal de l'AIMS restera strictement le même mais sera considérablement renforcé par le statut d'Organisation Inter-Gouvernementale.

Il est également important de faire comprendre que, l'AIMS, en tant qu'Organisation Inter-Gouvernementale, continuera comme par le passé, à réunir les fabricants et fournisseurs d'équipements, de systèmes, de technologies ou de services ayant trait aux aides à la navigation maritime. Par ailleurs, en garantissant la participation dans la nouvelle Organisation de nos actuels membres dits industriels, la Convention préservera les caractéristiques fondamentales de l'AIMS. Cela symbolise la cohésion existante entre, d'une part, les autorités d'aides à la navigation maritime, et d'autre part, le secteur industriel représenté par les fabricants et distributeurs d'équipements, les

consultants, les scientifiques et autres acteurs issus des communautés techniques et de recherche.

Ce sont les connaissances et l'expertise de tous ces membres ainsi que leur volonté de partager de l'information et de l'expérience, qui garantiront, pour l'avenir, la pertinence des travaux techniques et la renommée mondiale de l'AIMS.

Il me reste à adresser mes remerciements bien mérités à la France, notre pays hôte, et à son gouvernement pour son soutien et sa confiance tout au long de ces nombreuses années. Je souhaite, en particulier, exprimer ma gratitude envers M. Serge Ségura, ambassadeur des Océans, qui a consacré beaucoup de temps, d'énergie et d'engagement personnel dans ce projet. Sans son soutien, nous n'aurions certainement pas atteint le résultat escompté. J'adresse également mes vifs remerciements à toutes les personnes au sein du Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et du Ministère de la Mer qui ont participé au succès de ce projet, et notamment l'Amiral Vincent Denamur, pour son rôle déterminant.

Onze années se sont écoulées pour atteindre ce résultat grâce au soutien et à l'aide d'un grand nombre de personnes et d'Organisations. Aux membres du Conseil d'administration de l'AIMS, aux membres du Comité consultatif juridique, à mes collègues du Secrétariat et à tous les membres de l'AIMS, à vous tous : merci beaucoup.
